

Siège : 5, rue de la Déserte - 69670 Vaugneray - Tél. 04 78 45 70 09
Site internet : www.usol.fr - Courriel : contactusol@orange.fr

Nom de l'adhérent..... Prénom.....

Pour les enfants **nom des parents si différent**.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

 Adhérent..... En cas d'urgence.....

Pour les enfants :  Mère.....  Père.....

Mail adhérent :

Mail père:

Mail mère :

• **Inscrit au cours**.....

• **Autres sports pratiqués à l'USOL**.....

• **Règlements**

Cotisation individuelle USOL 20 €

• **Mode de règlement** (chèque à l'ordre de usol).....

Indemnité de fonctionnement.....

Licence fédération.....

Divers.....

TOTAL €

• **Mode de règlement** (chèque à l'ordre de usol section...).....

• **Observations**.....

La section sera habilitée à prendre toutes décisions urgentes.

• PHOTO

J'accepte que l'adhérent nommé ci-dessus soit pris en photo dans le cadre des activités sportives ou manifestations du club (les photos sont susceptibles d'être publiées sur des supports papiers et numériques).

Oui j'accepte

Non je refuse

• ASSURANCES

Dans le montant de votre cotisation est comprise **une prime d'assurance**. Cette assurance est susceptible d'intervenir en cas d'accident survenu à l'occasion d'une activité exercée dans le cadre de l'USOL.

Je reconnais avoir pris connaissance par l'intermédiaire de mon club :

- Des garanties responsabilité civile et individuelle accident, dont je bénéficie par le biais de MDS ou de ma licence

- De la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (coché l'une des 2 cases)

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésions auprès de l'assureur.

Ou bien je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

Cependant l'USOL et par voie de conséquence la compagnie d'assurance, **ne sauraient être mises en cause** dès lors que vous-même ou votre enfant **n'êtes plus** dans l'enceinte du stade, de la piscine, de la salle des sports ou de tout autre lieu où se déroule l'activité sportive (cours, match, entraînement...)

J'accepte que mes coordonnées personnelles soient communiquées à la Fédération de la section dans laquelle je suis inscrit

J'ai pris connaissance des informations et j'accepte les conditions stipulées au dos de la présente feuille :

- conditions de remboursement
- conditions d'accompagnement des enfants
- conditions de responsabilité de USOL

Un certificat médical est à fournir lors des inscriptions ou lors du premier cours ou sur l'imprimé licence (Basket)

En cas d'accident survenu pendant l'activité ou dans l'enceinte du bâtiment sportif les responsables USOL seront habilités à prendre toutes décisions urgentes.

Vaugneray le,.....

Nom de l'adhérent ou de la famille.....

Nom et prénom du représentant légal si enfant mineur.....

Particularité(s).....

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"

CONDITIONS :

De remboursement :

Dans chaque section, il est proposé deux cours d'essai qui doivent être consécutifs, pour permettre l'annulation de l'inscription.

Après l'inscription définitive, en cas d'impossibilité de pratiquer votre sport, constatée par certificat médical (plus de 3 mois d'arrêt) ou en cas de déménagement, l'USOL conserve l'adhésion à l'association, le coût de la licence (incluant, mutation ou transfert...) et le coût de l'assurance et rembourse sur demande l'indemnité de fonctionnement calculée au prorata temporis de la période écoulée entre la date d'arrêt et la date éventuelle de reprise ou de fin de saison.

D'accompagnement des enfants :

Nous demandons aux adultes qui accompagnent les enfants de bien vouloir veiller à ce que :

- l'activité sportive ait bien lieu, celle-ci ayant pu être annulée ponctuellement par le fait d'un événement indépendant de notre volonté, sans que nous ayons pu vous avertir.
- l'enfant franchisse bien la porte du stade, de la piscine, de la salle des sports ou autres.
- à la sortie, votre enfant ne vous attende pas sur le trottoir, ne traverse pas intempestivement la rue et ne chahute pas.

De responsabilité USOL :

L'association ne pourra être tenue responsable d'un quelconque accident survenu en dehors des locaux où ont lieu les activités sportives, ou à l'intérieur de ceux-ci si l'activité n'a pas lieu.

De même, l'Association ne peut être tenue responsable des vols qui pourraient être commis dans les vestiaires.

INFORMATIONS :

L'inscription n'est définitive qu'après la fourniture :

- d'un certificat médical obligatoire pour les nouveaux inscrits et les compétiteurs (moins de trois mois à la date de début des cours pour toutes les sections et pour tous les âges). Pour les autres adhérents, un certificat médical de non contre-indication de moins de 3 ans, complété par le questionnaire médical et l'attestation sur l'honneur.

- du bulletin d'inscription rempli et signé
- de la licence signée pour les sections fédérées
- des informations photos et assurance cochées et signées sur la page de droite du bulletin d'inscription.
- du règlement total (voir ci-dessous).

Avantages proposés par USOL pour régler vos cotisations.

- 1) Le règlement intégral peut se faire en plusieurs chèques qui seront remis en banque de façon échelonnée (septembre ou octobre, janvier, mars).
- 2) L'étalement du règlement des cotisations entre les différentes sections peut se faire sur demande.
- 3) Le règlement d'une partie ou de la totalité de la cotisation à l'aide des Chèques vacances ou des Coupons sport en votre possession.
- 4) Une aide du Bureau d'Aide Sociale des Mairies, un dossier doit être déposé par vos soins auprès de votre municipalité.
- 5) Le remboursement de 30,00 Euros sur le montant de la cotisation grâce à la carte "Pass'Régiion" (selon accord). Cet avantage peut être accordé à tous les jeunes de 16 à 25 ans inscrits dans les établissements de formation (lycée d'enseignement technique, général, professionnel, agricole, CFA et MFREO, les missions locales et PAIO), qui font la demande de cette carte auprès de cet établissement de formation. Il vous suffit de nous présenter cette carte jusqu'au 31 mai de la saison sportive.
- 6) Le montant de la cotisation individuelle USOL s'élève à 20 €
Si vous vous inscrivez dans plusieurs sections, cette adhésion n'est due qu'une seule fois.
Si vous êtes plus de trois membres de la même famille (même adresse et même foyer fiscal) à pratiquer un sport à l'USOL, la cotisation individuelle deviendra gratuite pour la quatrième personne et les suivantes.